

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0253/PR/MDCPF Portant modalités d'application de la loi n° 192/AN/02/4ème L du 13/11/2002 Instituant le système de Quota dans les fonctions Electives et dans l'Administration de l'État.

n° 2002-0253/PR/MDCPF

Ministère

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DU BIEN
ÊTRE FAMILIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Date de publication

11 décembre 2002

Numéro JO

n° 23 du 15/12/2002

Date du numéro

15 décembre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa constitution 15 septembre 1992

VULa loi n°20/AN/99/4ème L portant adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard des femmes ratifiée en 1998 aux élections législatives

VULa loi n°62/AN/99/4ème L portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales

VULa loi n°173/AN définissant la Stratégie Nationale d'intégration de la Femme dans le développement

VULa loi organique n°1/AN/92 du 29/10/92 portant règles générales pour les consultations du peuple par référendum ainsi que les élections législatives et présidentielles

VULa loi organique n°2/AN/1993/3ème L du 07 avril 1993 portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel

VULa loi organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VULa loi n°1/AN/92/2ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VULa loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des régions

VULa loi n°192/AN/02/4ème L instituant le système de quota dans les fonctions Electives et dans l'Administration de l'Etat

VULe décret n°2002-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VULe décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre Délégué, chargé de la Promotion de la Femme.

TEXTE INTÉGRAL

VU

La constitution 15 septembre 1992

VU

La loi n°20/AN/99/4ème L portant adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard des femmes ratifiée en 1998 aux élections législatives

VU

La loi n°62/AN/99/4ème L portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales

VU

La loi n°173/AN définissant la Stratégie Nationale d'intégration de la Femme dans le développement

VU

La loi organique n°1/AN/92 du 29/10/92 portant règles générales pour les consultations du peuple par référendum ainsi que les élections législatives et présidentielles

VU

La loi organique n°2/AN/1993/3ème L du 07 avril 1993 portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel

VU

La loi organique n°11/AN/02/4ème L portant modification de l'article 40 de la loi organique n°2/AN/93 du 07 avril 1993 et de l'article 41 de la loi organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU

La loi n°1/AN/92/2ème L du 15 septembre 1992 relative aux partis politiques en République de Djibouti

VU

La loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et Statut des régions

VU

La loi n°192/AN/02/4ème L instituant le système de quota dans les fonctions Electives et dans l'Administration de l'Etat

VU

Le décret n°2002-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU

Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR

Proposition du Ministre Délégué, chargé de la Promotion de la Femme.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAIL OMAR GUELLEH